



EDITO :

Le bien vivre ensemble : est un principe fondamental menacé par l'évolution de la société

Un principe au cœur des valeurs défendues par la CGT : pour la CGT, le « bien vivre ensemble » repose sur trois fondements indissociables : la solidarité, la tolérance et le respect mutuel. Il s'agit de permettre à chacun et chacune, quelles que soient ses différences, de partager un même espace de vie et de construire collectivement une société inclusive et équitable. Ces valeurs s'inscrivent dans les principes historiques du syndicalisme : liberté, égalité, solidarité, indispensables pour garantir un environnement propice au vivre ensemble.

Un concept essentiel dans une société diverse : Le « **bien vivre ensemble** » désigne la capacité d'individus aux parcours, cultures et conditions variés à coexister harmonieusement. Dans les sociétés contemporaines, marquées par une diversité croissante, ce concept prend une importance particulière. Il implique : la construction active de liens sociaux, le dialogue entre les différentes composantes de la société, la reconnaissance de la valeur de chacun et chacune. Trois piliers structurent ce principe :

- ◇ La dignité : Elle garantit à chaque personne une place dans la société, quel que soit son âge, son état de santé ou sa condition sociale.
- ◇ La solidarité : Elle rappelle que nous ne vivons pas simplement côte à côte, mais ensemble, et que chacun.e contribue selon ses moyens et ses besoins.
- ◇ L'égalité d'accès : Elle impose que l'espace public, les services publics, la culture, les transports et les droits fondamentaux soient accessibles à toutes et tous, sans discrimination ni exclusion.

Autrement dit, le « **bien vivre ensemble** » est la capacité d'une société à accueillir toutes les générations, à reconnaître la valeur de chacun.e et à refuser toute logique de tri. Une dérive inquiétante : la société du filtrage et de l'exclusion

Depuis quelques mois, les initiatives dites « sans enfants » se multiplient : wagons réservés aux adultes, restaurants affichant « interdit aux moins de 12 ans », hôtels revendiqués « childfree ».

Ces pratiques ne sont pas anodines. Elles révèlent une dérive profonde : la montée d'une société qui segmente, qui filtre, qui exclut.

Cette logique touche également les seniors. Dans certaines villes : les bancs publics disparaissent pour éviter les regroupements, les trottoirs deviennent impraticables pour les personnes à mobilité réduite, les transports restent inadaptés, les EHPAD manquent cruellement de personnel, faute de moyens.

Résultat : les personnes âgées sortent moins, se replient, s'isolent. Ces situations ne sont pas des fatalités : elles découlent directement de choix politiques.

Conclusion : défendre le vivre ensemble, un impératif collectif. À l'heure où certains cherchent à compartimenter la société, à séparer les générations, à filtrer l'espace public comme on filtre un produit, il est essentiel de rappeler que **le bien vivre ensemble** n'est pas une option. C'est le socle de notre pacte social.

Une société qui exclut ses enfants pour préserver le confort de quelques-uns, et qui relègue ses seniors dans l'ombre faute de moyens et de considération, est une société qui se fragilise elle-même.

Le bien vivre ensemble ne se décrète pas. Il se construit, avec : des services publics solides, des politiques ambitieuses, une volonté collective de reconnaître la dignité de chacun.e.

« Les guerres ont toutes sortes de prétextes, mais n'ont jamais qu'une cause : l'armée. Otez l'armée, vous ôtez la guerre. »

Victor Hugo

SOMMAIRE :

P.2—Elections municipales de mars 2026— l'importance de ces élections ! / P.4—Le RN ment et on le prouve / P.5—La formation syndicale, pilier de l'indépendance de la CGT / P.5 —Les changements sur vos pensions en 2026 / P.6 — La laïcité / P.6 —Victoire pour les Palestinien·nes exilé·es en France / P.7 — Le CoGiTiel V2 / P.7 — Meeting pour les Libertés Syndicales / P.8—l'IHS / P.9—Page Loisirs / P.10—Syndicalisation

Elections municipales de mars 2026

L'importance de ces élections !

Pourquoi un dossier sur les élections municipales ?

La CGT n'a pas pour vocation de présenter des listes aux élections municipales, nous sommes une organisation syndicale qui défend les intérêts des salarié.es du privé et, du public et des retraité.es, elle est indépendante mais pas neutre.

C'est dans le cadre de l'UFR CGT des Services publics que nous faisons cet article.

Les élections municipales, c'est quoi ?

La commune est la collectivité territoriale française qui constitue le premier niveau de la démocratie locale et le cadre de vie de proximité des citoyens. Créées en 1789, les communes sont aujourd'hui au nombre de 35 000 au 1^{er} janvier 2025 en France métropolitaine et outre-mer.

Suite à la loi du 21 mai 2025, les élections auront lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire pour toutes les communes ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent pour les communes de moins de 1000 habitant.es.

Le Conseil municipal

Le nombre de conseiller.es municipaux.les n'est pas fixe ; il dépend directement de la taille de la population de la commune.

- ◇ Élu pour 6 ans au suffrage universel direct.
- ◇ Organe délibérant de la commune, il vote le budget, adopte les projets et régit la vie locale.

Le maire et les adjoints

- ◇ Le/la maire est élu.e par le conseil municipal.
- ◇ Il/elle exerce à la fois des fonctions d'**autorité locale** (exécutif de la commune) et d'**autorité de l'État** (état civil, police administrative).
- ◇ Les adjoint.es assistent le/la maire dans ses missions et peuvent recevoir des délégations.

Les compétences de la commune

Les communes interviennent dans de nombreux domaines de la vie quotidienne :

- 
- ◇ **Urbanisme et aménagement** : délivrance des permis de construire, plan local d'urbanisme (PLU) ou plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).
 - ◇ **État civil et citoyenneté** : organisation des élections, gestion des registres d'état civil.
 - ◇ **Éducation** : construction et entretien des écoles primaires, restauration scolaire, activités périscolaires.
 - ◇ **Culture et sport** : bibliothèques, équipements sportifs, centres culturels.
 - ◇ **Voirie et espaces publics** : entretien des routes communales, éclairage public, espaces verts.
 - ◇ **Action sociale** : gestion des CCAS (centres communaux d'action sociale) il est facultatif pour les communes de moins de 1500 habitant.es depuis la loi NOTRe, aides ponctuelles aux familles.
 - ◇ **Sécurité et tranquillité publique** : police municipale, prévention et réglementation locale.

Leur financement

Les ressources financières proviennent de :

- ◇ La fiscalité locale (taxe foncière, Contribution Économique Territoriale),
- ◇ Les dotations et subventions de l'État,
- ◇ Les participations des usagers (cantines, équipements sportifs),
- ◇ L'emprunt pour financer les investissements.

Depuis la réforme de la suppression de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, les communes s'appuient davantage sur la fiscalité foncière et les dotations de l'État.



Après ce rappel des compétences et des interventions d'une commune, nous voyons bien l'importance d'un conseil municipal dans la vie de tous les jours, que nous soyons actifs-ives ou retraité-es.

La commune est le premier échelon de la République, celui qui incarne le mieux la proximité et la réponse aux besoins des usagers. Pourtant, les communes et plus largement les collectivités territoriales ont été mises à mal par les dernières réformes notamment en matière de fiscalité : la suppression de la taxe professionnelle puis d'une partie de la CVAE et la suppression de la taxe d'habitation qui les ont privées de moyens déterminant

La FDSP des services publics a pris la décision d'adresser un courrier à tous les candidats aux élections municipales, pour faire part des revendications de la

CGT concernant le maintien et le développement des services publics, la création d'emplois de fonctionnaires titulaires, les conditions de travail pour répondre aux besoins des populations.

Pour la CGT, le service public n'est pas un coût, mais un investissement nécessaire à la cohésion sociale et à la réponse aux besoins fondamentaux des citoyens.

En France nous sommes 17 millions de retraité-es répartis entre des zones urbaines ou rurales. Les zones rurales sont touchées de plein fouet par la désertification des services publics tels que les transports, les médecins et les bureaux de poste.

Cette situation est la conséquence de choix politiques depuis plusieurs dizaines d'années de réduction de budget pour des services publics ainsi qu'à réduire les dotations accordées aux collectivités.

Le vote du dernier PLF en est une parfaite illustration, moins de dotations pour les collectivités.

Les mêmes qui à l'Assemblée nationale votent les réductions de budgets pour les services publics, votent les réductions drastiques pour les collectivités depuis des années, se présentent aux élections municipales, pour appliquer les mêmes politiques à l'échelon communal.

Nous les connaissons !

La Droite, la Macronie, le Bloc Central, l'Extrême Droite

Le danger pour ces élections, c'est la montée en puissance de l'extrême droite .

L'extrême droite a fait de ces élections un objectif central pour renforcer l'implantation de proximité qui lui fait actuellement défaut pour espérer gagner les élections présidentielles. L'extrême droite est un danger majeur pour notre démocratie et pour nos villes et villages. Pour lui faire obstacle, il convient de répondre aux aspirations du monde du travail, de lutter contre le déclassement qui lui sert de terreau et de refuser fermement la banalisation de ses idées.

Dans les communes où l'extrême droite est aux commandes, la situation s'est fortement dégradée pour les citoyens, privatisations et externalisations des services publics, réduction des subventions pour les associations, remise en cause des conquêtes sociales du personnel territorial, attaques frontales contre les garanties statutaires... La hausse des dépenses liées à la sécurité (armement de la police municipale, caméras), dans ces communes, compense parfois les économies faites sur le social, maintenant un budget de fonctionnement élevé malgré les coupes dans d'autres domaines.

Comme nous le rappelons en début d'article je nous l'ai rappelé plus haut, tout en étant indépendant de parties politiques nous ne sommes pas neutres.

Nous devons tout faire pour qu'un plus grand nombre de retraité-es participent à ces Elections, afin que soient élus des conseils municipaux qui répondent à nos revendications, des majorités municipales qui défendent les valeurs démocratiques et de progrès social.

Michel Caussemille, Nelly Lecornu, Catherine Salvadori

Le RN ment et on le prouve

Le RN se définit comme le parti qui défend les plus précaires. En fait, il instrumentalise la colère des travailleurs-euses. Depuis des années, la CGT dénonce **l'imposture sociale du RN** alors qu'avec **leur politique ultra libérale** ils ne font que **servir les intérêts des plus riches et du patronat**.

On rétablit la vérité.

Bien que le RN dit faire du pouvoir d'achat sa priorité absolue, il ment ! À l'Assemblée nationale, les député-es d'extrême droite ont voté :

- ◇ Contre **l'augmentation du salaire minimum (SMIC)** à 1500 euros net mensuel
- ◇ Ils-elles n'ont pas siégé en commission des affaires sociales pour soutenir la proposition de loi visant à indexer **les salaires sur l'inflation**
- ◇ Pour le **durcissement des droits à l'assurance chômage**
- ◇ Contre **le gel des loyers**

À l'Assemblée nationale ils ont voté pour :

- ◇ Permettre **aux plus riches d'échapper à l'impôt** en payant moins d'impôts sur la succession
- ◇ **Contre le rétablissement de l'ISF** (1 contre, 63 abstentions)
- ◇ Supprimer la proposition de loi qui **interdit les vols en jets privés**

L'ensemble des député-es RN étaient abstent-es lors du vote proposant **l'Augmentation du taux d'imposition de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus**

Par ses votes, le RN a participé à l'affaiblissement de notre système de soin au détriment des besoins de la population.

À l'Assemblée nationale, le RN a voté :

- ◇ contre **la fin des déserts médicaux**
- ◇ pour la suppression du repos dominical pendant les JO Cerise sur le gâteau, le RN propose de **nouvelles exonérations de cotisations sociales**, à la plus grande **satisfaction du patronat**.

Un choix politique qui **détérior**e depuis plus de 30 ans les recettes de la sécurité sociale et donc l'accès à la santé, le droit à la retraite, la prise en charge des maladies professionnelles ou les accidents du travail.

Les services publics, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Pour le RN, peu importe, leur volonté du c'est de les **détruire** méthodiquement et de tout privatiser dans une logique économique ultra libérale. À l'Assemblée nationale, ils ont voté :

- ◇ Contre la création d'un **service public de la petite enfance**
- ◇ Pour la **privatisation de la RATP**
- ◇ **Contre l'augmentation des moyens pour lutter contre la fraude fiscale** qui représente **entre 80 et 100 MILLIARDS** d'euros par an
- ◇ Pour l'augmentation des budgets militaires
- ◇ Contre l'augmentation des **ressources du parquet financier**

Pour remercier leurs amis milliardaires et grands magnats des médias, **le RN propose la privatisation de l'audiovisuel pu-**

blic amplifiant ainsi la **concentration des médias aux mains d'idéologues d'extrême droite**.

Le RN se moque ouvertement de la nature et de ceux qui en vivent, à l'image du député RN Julien Odoul qui ironise sur les suicides chez les agriculteur-rices :

- ◇ Le RN s'est abstenu sur l'instauration des **prix planchers** pour les agriculteurs
- ◇ N'agit pas contre les pesticides, **dangereux** pour les consommateurs comme les producteur-rices
- ◇ Contre les **énergies renouvelables**

À renfort de grands slogans, le RN dit défendre les droits des femmes alors que ce que doit être une femme pour le RN c'est une épouse, et une mère et qu'au parlement européen, Jordan Bardella a systématiquement voté contre le renforcement ou la création de nouveaux droits pour les femmes.

Sous couvert de faux semblants féministes, le RN veut seulement imposer son idéologie raciste. À l'assemblée nationale, le RN a voté :

- ◇ Contre **l'égalité femmes hommes dans la fonction publique**
- ◇ Sur **la constitutionnalisation de l'IVG**, la moitié des député-es ont voté contre ou se sont abstenus

Le RN (et avant lui le FN) est historiquement, de part ses discours, ses votes et son idéologie un parti d'extrême droite qualifié comme tel par le Conseil d'état et ouvertement xénophobe, raciste, antisémite, islamophobe, homophobe, transphobe et sexiste.

Dans la droite lignée de leur héritage fasciste, les élu-es RN ont voté :

- ◇ Pour la **préférence nationale - qui est anticonstitutionnelle !**
- ◇ Contre **la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité**
- ◇ **Pour la modification du corps électoral en Nouvelle Calédonie** à l'encontre de la volonté du peuple kanak

Leur programme est tout aussi nauséabond :

- ◇ Interdiction de la **binationalité** pour les citoyens d'origine non européenne
- ◇ Interdiction de la **viande halal/casher** pour stigmatiser les religions juive et musulmane

Et la liste n'est malheureusement pas exhaustive !

Historiquement, l'extrême droite s'est toujours opposée aux droits des personnes LGBT. Les élu-es ont voté :

- ◇ contre la dépénalisation de l'homosexualité,
- ◇ contre le PACS,
- ◇ contre le mariage pour tous-tes.

Plus récemment, le RN a voté :

- ◇ Contre l'interdiction des thérapies de conversion
- ◇ Pour le durcissement de l'accès au soin des personnes LGBT

Le RN se présente en grand défenseur du peuple, sauf que dans la réalité, ceux qu'ils défendent, sont les mêmes que Macron : les riches et ultra riches.

Christine Solaire

La formation syndicale, pilier de l'indépendance de la CGT

La formation syndicale occupe une place centrale dans l'histoire et le fonctionnement de la CGT. Elle n'est pas un simple outil pédagogique : elle constitue un levier essentiel pour garantir l'indépendance du syndicat, renforcer la capacité d'action des salarié-es et préserver la liberté de pensée au sein de l'organisation. La formation syndicale à la CGT est un outil essentiel, elle permet de comprendre nos droits, d'analyser les enjeux sociaux et économiques, et de développer notre capacité à agir collectivement, sans subir l'influence du patronat ou des pouvoirs politiques, en s'appuyant sur l'expérience et la solidarité, elle donne à chacune et chacun les moyens de défendre ses intérêts et de construire un syndicalisme libre, démocratique et combatif.



La formation syndicale: un droit et un outil pour la construction syndicale !
Inscrivez-vous !



En donnant à chacune et chacun les moyens de comprendre les mécanismes du travail, du capital et des politiques publiques, la formation développe l'esprit critique et l'autonomie. Elle permet de ne pas dépendre des discours patronaux, institutionnels ou médiatiques.

L'indépendance est un principe fondateur de la CGT. Elle signifie que le syndicat ne se place sous l'influence d'aucun parti politique, d'aucune religion, d'aucune institution, d'aucun gouvernement et bien sûr d'aucun employeur.

L'objectif ultime de la formation syndicale est l'émancipation. Elle permet à chaque salarié-e de devenir acteur de sa propre défense, de comprendre les enjeux de son travail et de participer pleinement à la vie syndicale.

En formant des militant-es capables de penser par eux-mêmes, la CGT renforce son indépendance et sa capacité à transformer la société.

Catherine Salvadori

INFOS CNRACL

Les changements sur vos pensions en 2026

Vos pensions évoluent. Découvrez les modifications qui peuvent influencer sur le montant de votre retraite.

Toutes les pensions normales sont revalorisées de 0.9 % au 1 janvier 2026.

Cette revalorisation sera effective sur votre pension versée fin janvier 2026.

Les pensions d'invalidité rémunérées sur le minimum garanti sont également revalorisées de 0,9% au 1 janvier.

Les autres pensions d'invalidité seront revalorisées au 1 avril 2026, ainsi que l'allocation supplémentaire d'invalidité, la majoration pour aide constante d'une tierce personne, les prestations versées au titre de la législation des accidents du travail et des maladies professionnelles, le capital décès et les prestations équivalentes prévues par des régimes spéciaux de sécurité sociale.

Le taux vous sera communiqué ultérieurement.

Les taux de cotisations sociales appliqués sur vos pensions de retraite peuvent également connaître des ajustements, modifiant le montant de votre pension.

Christophe Couderc



La laïcité fait toujours débat dans l'actualité, en décembre 2025 nous avons fêté les 120 ans de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des églises et de l'état. Par cette dernière, la république assure la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, elle permet à toutes et tous de croire ou de ne pas croire, sans que la puissance publique ne privilégie ni ne combatte aucune religion et assure l'égalité entre les citoyen.nes.

Elle s'inscrit dans un même mouvement historique que la Charte d'Amiens de 1906, qui fonde le syndicalisme moderne sur l'indépendance à l'égard des partis et des Églises : laïcité et syndicalisme participent dans un même souffle à l'émancipation, la liberté de conscience, l'indépendance de la pensée et de l'action collective.

La laïcité, c'est donc une conquête qui place l'individu au-dessus de l'État : les citoyens ont des droits, l'État a des devoirs envers eux, et il ne peut intervenir que lorsque l'exercice d'une liberté vient porter atteinte aux droits d'autrui. Il faut rappeler que la laïcité n'a jamais signifié l'effacement du religieux dans la société, ni le rejet des croyants, c'est un cadre de liberté, pas d'interdiction.

Depuis plusieurs années, la laïcité est devenue un champ de bataille politique. Sous couvert de « renforcer la laïcité », le gouvernement a multiplié les dispositifs de surveillance, de signalement, et de contrôle dans les services publics. Cette loi est utilisée comme marqueur idéologique pour opposer les uns aux autres : Français contre « étrangers », catholiques contre musulmans, fonctionnaires contre usagers. Certains s'en servent pour pointer, stigmatiser, alors qu'elle garantit le commun. La droite et l'extrême droite sont à la manœuvre pour remettre en question ce principe républicain. Le RN a déposé sur le bureau de l'assemblée nationale une proposition de loi pour autoriser l'installation de crèches dans l'espace public.

Si plusieurs entorses à cette loi ont été déjà acceptées, tel qu'à la fin de la première guerre mondiale avec une dérogation sur les départements occupés par l'Allemagne, avec des avantages toujours actuels comme par exemple le paiement par l'état des officiers des cultes. Mais aussi en 1959, avec la loi Debré qui permet le financement par l'état des établissements d'enseignements privé. En 1984, des manifestations organisées par l'Eglise catholique avec le soutien de Chirac, de Giscard se sont fortement opposées au projet de loi Savary proposant un grand service public de l'éducation. Ce projet a donc été abandonné.

La CGT, fidèle à ses valeurs et à la Charte d'Amiens, rappelle que la laïcité est un fondement du vivre-ensemble, indissociable des libertés syndicales et collectives. Défendre la laïcité, c'est défendre un cadre qui permet à chacune et chacun de participer pleinement à la vie sociale. C'est refuser l'instrumentalisation politique du principe républicain pour exclure, opposer ou hiérarchiser les citoyens.

La laïcité n'est pas un drapeau à brandir, mais une exigence à faire vivre. À nous, militantes et militants des services publics, de la faire vivre.

Christine Solaire

Victoire pour les Palestinien.nes exilé.es en France

Le 19 décembre 2025, la Cour nationale du droit d'asile a confirmé le maintien du statut de réfugié pour les Palestinien.nes de Gaza, et elle l'a étendu à ceux de Cisjordanie. Pour leurs soutiens, cette décision constitue un désaveu des politiques de mise sous silence des crimes coloniaux israéliens. Malgré le cessez-le-feu du 10 octobre dernier, le jugement est sans appel : les mesures des autorités israéliennes « affectent directement et indistinctement l'ensemble de la population, constituant une violation grave des droits fondamentaux ». Amnesty International avait alerté le 27 novembre dernier : « le génocide à Gaza continue ». Ce droit à l'asile s'étend désormais aux habitant.es de Cisjordanie, face aux « raids militaires », « attaques de colons » et « punitions collectives ». Une bouffée d'espoir pour la dignité, et une victoire qui oblige la France à prévenir et sanctionner le crime de génocide.

Maryline Lambert





Le CoGiTiel V2 arrivera en juin 2026 pour les organisations du CCN et en janvier 2027 pour les syndicats. Il remplacera l'ensemble des outils actuels pour offrir un système unique, sécurisé et conforme au RGPD.

Pour garantir une transition fluide, chaque organisation doit impérativement mettre à jour dès maintenant ses données dans CoGiTiel V1 : responsabilités, statuts, périmètres, droits d'accès, listes des UL/UD/FD, documents statutaires, etc. Sans cette mise à jour rapide, l'ouverture des accès en 2026 sera compromise et les incohérences actuelles risquent d'être importées dans la nouvelle version.

Mettre à jour CoGiTiel V1 aujourd'hui, c'est assurer un démarrage propre, fiable et efficace de CoGiTiel V2 pour toute la CGT. Par ailleurs, il est essentiel que les syndicats se rapprochent de leur Union Départementale afin d'organiser, si nécessaire, une formation Politique financière. Cette formation est un outil central de l'indépendance syndicale : elle permet de comprendre nos droits, d'analyser les enjeux économiques et de renforcer notre capacité d'action collective. En développant l'esprit critique et l'autonomie des militant·es, elle garantit un syndicalisme libre, démocratique et combatif, fidèle aux principes fondateurs de la CGT.



Catherine Salvadori

2500 personnes pour les Libertés Syndicales

Enorme, ce que la CGT a fait ce mercredi 04 février !

Ce sont ainsi environ 2 500 syndiqués.es qui ont participé à ce rassemblement animé par Guillaume Meurice.

Quelle organisation !

Les différents intervenants.es sont revenus.es sur les attaques, coordonnées par le patronat, contre les Libertés Fondamentales : liberté de créations, académiques, d'expressions, de manifestations, associatives... et bien entendu syndicales !

Ces dernières sont inscrites dans l'alinéa 6 du préambule de la Constitution Française.

Sophie Binet dans sa conclusion a rappelé :

- ◇ Plus de 1.000 militants.es de la CGT sont attaqués.es.
- ◇ Elle-même, est victime d'une procédure-bâillon commandée par le milliardaire d'extrême droite STERIN.

Elle a exposé aussi notre plan syndical d'action :

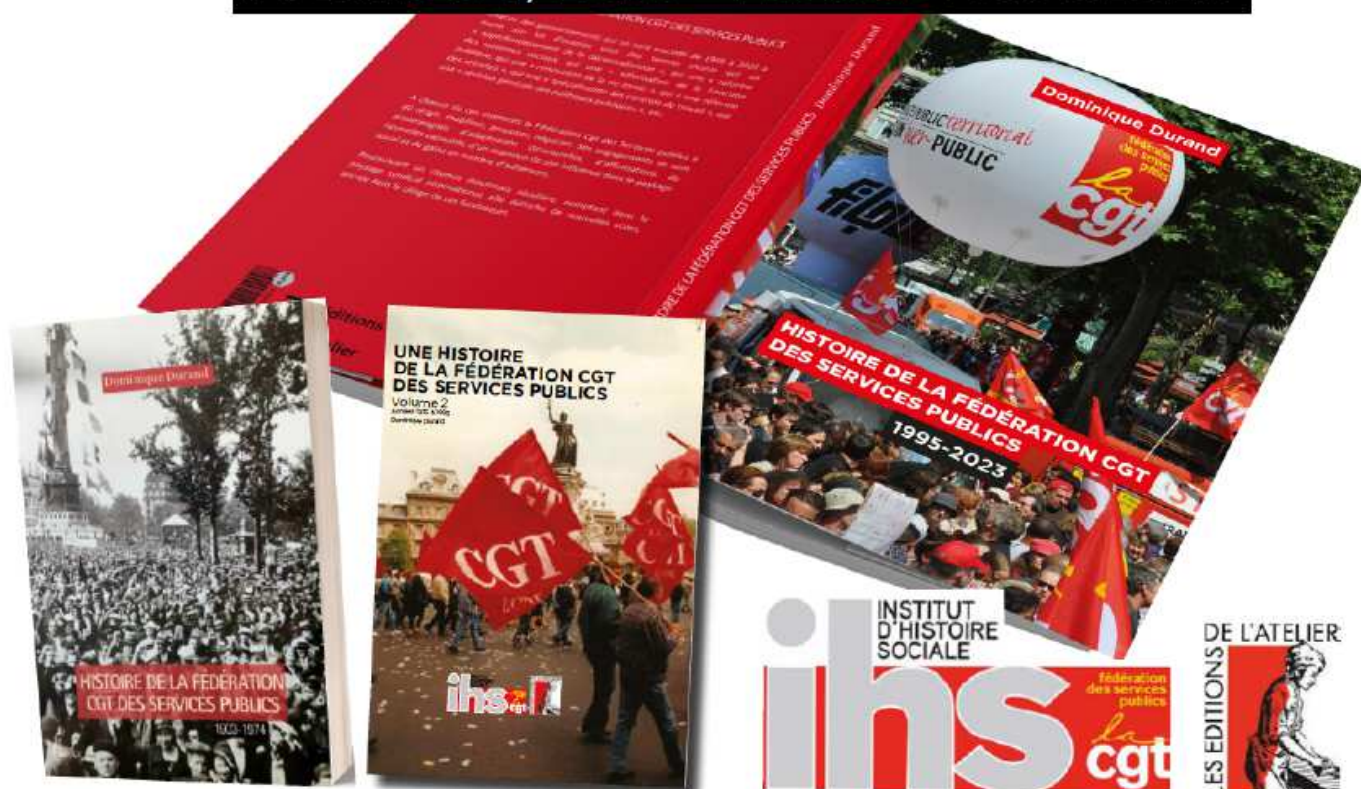
- ◇ Exiger des parlementaires une loi d'amnistie
- ◇ Exiger des parlementaires une grande loi pour protéger la Démocratie:
 - Garantir une Justice indépendante
 - Conforter la Liberté de la Presse
 - Sanctuariser les Libertés Syndicales

**Et enfin, d'oser relever la tête,
de refuser la stigmatisation, la peur en renforçant la CGT !**



UNE HISTOIRE DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

VOLUMES 1, 2 et 3 - Années 1903 à 2023



BON DE COMMANDE Volumes 1,2 et 3

à compléter et à retourner par mail avec copie de l'ordre de virement

IBAN : FR76 1027 8061 3700 0340 4554 175

Code BIC : CMCIFR2A

(Attention, veiller à mentionner : Bon de commande, livres « Une histoire de la fédération »)

Fédération CGT des Services publics

Case 547 - 263 Rue de Paris 93514 MONTREUIL CEDEX

Organisme :

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : CP :

Courriel : Tél. :

Je commande (Frais de port inclus) :

VOLUME 1	☐ De 1 à 19 exemplaires : X 18,50 € = €
	☐ De 20 à 49 exemplaires : X 18,00 € = €
	☐ De 49 à 200 exemplaires : X 17,50 € = €
VOLUME 2	☐ De 1 à 19 exemplaires : X 18,50 € = €
	☐ De 20 à 49 exemplaires : X 18,00 € = €
	☐ De 49 à 200 exemplaires : X 17,50 € = €
VOLUME 3	☐ De 1 à 19 exemplaires : X 18,50 € = €
	☐ De 20 à 49 exemplaires : X 18,00 € = €
	☐ De 49 à 200 exemplaires : X 17,50 € = €

A partir de 200 exemplaires, nous contacter : fdsp@cgt.fr - 01 55 82 80 00

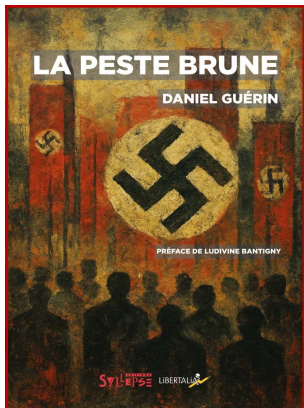
Votre page Loisirs

R E V O L U T I O N A R M E E C O M B L I B E R T E
 Q W E R T Y U I O P A S E G A L I T E D F G H J K L
 Z X C V B F R A T E R N I T E M N B V C X Z A Q C O
 N S T I T U T I O N P L M K J H G M O N A R C H I E
 S D F G H J K L Q W R E P U B L I Q U E A Z E R T Y
 U I O C I T O Y E N S O U V E R A I N E T E B A S T
 I L L E T R I B U N A L D E P T E R R E U R D I R E
 C T O I R E U T G U I L L O T I N E C O N S U L A T
 E E M P I R E N A T I O N A S S E M B L D E P U T E
 C O M I T E I N S U R R E M A N I F E S T E D R O I
 T S L O I P D E C L A R A T I O N P E U P L E V O P
 A R L E M E N T J U S T I C E R E F R E F O R M E P
 A T R I E A R M E E S R E S I S T A N C E C H A N G
 E M E N C O M B A T V O T E L O I J U S T I C A S S
 E M B L E E R E P U B L I Q U E

Liste des 35 mots à retrouver (thème la Révolution)

LIBERTE	COMITE
EGALITE	TRIBUNAL
FRATERNITE	INSURREC-
CONSTITU-	TION
TION	MANIFESTE
MONARCHIE	DROITS
REPUBLIQUE	DECLARATION
CITOYEN	PEUPLE
BASTILLE	PARLEMENT
TERREUR	VOTE
GUILLotine	LOI
DIRECTOIRE	JUSTICE
CONSULAT	REFORME
EMPIRE	PATRIE
NATION	ARMEE
SOUVERAI-	COMBAT
NETE	RESISTANCE
ASSEMBLEE	CHANGEMENT
DEPUTE	

A Lire



En 1932, Daniel Guérin était parti, sac au dos, pour comprendre le climat qui régnait en Allemagne. Traversant aussi bien les grandes villes que les villages, il y rencontra sur les routes nombre de jeunes chômeurs qui, faute de mieux, vagabondaient d'un endroit à l'autre. C'était «avant la catastrophe» de l'accession de Hitler au pouvoir. Il y retourna en 1933, «après la catastrophe», rencontra des sympathisants hitlériens mais aussi des citoyens convaincus que le national-socialisme était une voie vers le socialisme, des militants ouvriers contraints à l'inaction, voire à la clandestinité, et constata la terreur qui s'installait, encadrant, guidant l'activité de toute la population. Il décrit une propagande national-socialiste démagogique et puissante.

Ce livre est le récit de ces deux voyages et Daniel Guérin en tire les enseignements pour une gauche qui, majoritairement, se complaisait alors à sous-estimer ce qui se jouait en Allemagne. L'auteur nous livre à chaud son analyse du phénomène : une petite bourgeoisie atterrée et enragée par son déclin ; le plus puissant mouvement ouvrier d'Europe affaibli par un chômage massif, ses divisions et les carences de ses directions ; une grande bourgeoisie que la crise acculait à des solutions de force.

À notre époque, quand prolifèrent les régimes autoritaires, quand sont exacerbées les différenciations ethniques et religieuses, quand en Europe prospèrent les nationalismes qui se nourrissent du sentiment d'abandon d'une large partie de la population, ces textes, à la fois alertes et pénétrants, sur la prise du

A Ecouter

En 2025, la CGT a fêté ses 130 ans ! Pour célébrer cet anniversaire, une trentaine d'artistes de la scène francophone se sont réunis pour créer un album exceptionnel de chants de luttes, anciens, récents ou inédits.

La Lutte est belle ! avec Les Ogres de Barback. Gauvain Sers. Cali. Mathilde. Corinne Masiero. Guillaume Meurice. Mouss et Hakim. Les Goguettes en trio (mais à quatre). Vulves Assassines. Planète Boum Boum. Noé Preszow. Thérèse. Guillaume Poncelet. Lisa Ducasse. Cédric Bouteiller (MPL). Bonbon Vodou. Petite Gueule. Sages comme des sauvages. Maya Kamati. Blumi. Christelle Lassort. Laura Cahen. Maïa Barouh...





Je suis
RETRAITÉ·E
OU FUTUR·E RETRAITÉ·E
de la Fonction publique
territoriale (commune, intercommunalité,
métropole, région, département, SDIS)

RETRAITÉ·E OU FUTUR·E
RETRAITÉ·E du secteur privé
(logement social, entreprises privées de l'eau ou du funéraire)
ceci me concerne !

Enfin, me voilà à la retraite, tant attendue, tant désirée ou sur le point de l'être !

Bienvenue dans cette nouvelle tranche de vie où nous sommes libéré-es des contraintes liées au travail et pouvons savourer le temps de vivre !

Comme la vie de retraité-e n'est pas en dehors de la société et de ses injustices, les revendications syndicales gardent toute leur actualité :

- avec des problématiques propres aux retraité-es telles que : le montant des pensions de retraite, la prise en charge de la perte d'autonomie, la défense de la CNRACL et son Fonds d'Action sociale,
- mais également pour l'accès à un logement, aux transports, la défense de la sécurité sociale, les services publics de proximité, l'accès aux soins pour tous et de qualité, l'accès à la culture et aux sports...

Être syndiqué-e CGT à la retraite, c'est se battre pour ses revendications, garder le lien avec les actif-ves, mais avoir aussi un espace d'échanges, de rencontres, de fraternité, de solidarité, de camaraderie entre les adhérent-es et militant-es CGT.

Rester syndiqué-e ou se syndiquer à la retraite te permettra de recevoir les informations de l'UFR, le journal *Ensemble*, le *Service public magazine* et l'ensemble des informations de l'organisation CGT. Le magazine *Vie Nouvelle* est aussi un outil de qualité indispensable pour lequel tu pourras choisir entre l'abonnement individuel ou collectif avec la section de ton syndicat.

Si le montant de la cotisation peut paraître un frein à ton adhésion, sache que ta cotisation annuelle te donne droit à une réduction d'impôt ou un crédit d'impôt à hauteur de 66%.

BULLETIN D'ADHÉSION

à l'Union fédérale des retraité-es CGT des Services publics

Retraité-e isolé-e ? NON ! Retraité-e syndiqué-e ? OUI !

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

Mon pouvoir d'achat - Ma retraite - Ma santé - Mes besoins quotidiens

JE ME SYNDIQUE À LA CGT



Nom Prénom.....
Adresse postale.....
Code postal Ville
Adresse mail @
N° de téléphone
Branche professionnelle d'origine

À renvoyer à : **Fédération CGT des Services publics - Union fédérale des retraité-es**
Case 547 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL CEDEX - ufr@fdsp-cgt.fr